

CONSEIL MUNICIPAL DE LA RENAUDIÈRE

Séance du mardi 2 juin 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HUCHON Didier, Maire.

Etaient présents :

Didier HUCHON, Hervé LAUNEAU, Colette LANDREAU, Julie RIPOCHE, Florence POUPIN, Lydie ROUXEL, Thierry DEFONTAINE, Franck DUGAS, Anthony DROUET, Marie-Annette LEVEQUE, Yohan GUEDON, Jessica VILHEM, Corinne TEXIER, Loïc HUMEAU et Alain ARIAL.

Etaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAUNEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance "OUVERTE".

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2015 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

DEL.2015_06-001 – Approbation de la répartition locale du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Lois de Finances pour 2015 ont modifié les modalités de dérogation au principe de base de répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes membres, puis entre les communes membres concernant la part communale.

Afin de conserver la répartition locale du FPIC, telle que définie par la Communauté de Communes Moine et Sèvre, il convient d'avoir une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de tous les conseils municipaux des communes membres.

Ainsi, la répartition de la part communale du FPIC serait la suivante, pour l'année 2015 :

Communes	Répartition FPIC
La Renaudière	3 537€
Le Longeron	7 513€
Montfaucon-Montigné	6 168 €
Roussay	4 272 €
St André	9 636 €
St Crespin	5 714 €

St Germain	7 907 €
St Macaire	17 796 €
Tillières	6 760 €
Torfou	7 067 €
TOTAL Communes	76 370 €

Le montant global du FPIC 2015 est de 577 399€, dont 76 370€ attribués à la part communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition locale du FPIC, telle que proposée par la Communauté de Communes Moine et Sèvre et présentée ci-dessus, pour l'année 2015.

DEL.2015_06-002 – Acquisition de deux parcelles de chemins ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'achat des chemins ruraux, par l'acquisition de deux parcelles de chemins, omises lors des procédures réalisées au début des années 2000.

Cet achat est fait à l'euro symbolique, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir :

- La parcelle cadastrée section ZD n° 93, du chemin des Douinières, pour un euro,
- La parcelle cadastrée section B n° 1029, du chemin de la Catherine, pour un euro,

- **PRECISE** que les frais d'actes seront à la charge de la commune,

DEL.2015_06-003 – Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de La Renaudière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de La Renaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de la Renaudière.

DEL.2015_06-004 – Convention de servitude au profit de la CCMS pour l'implantation d'une armoire technique pour la montée en débit

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Communauté de Communes Moine et Sèvre concernant une convention de servitude pour l'installation d'une armoire technique destinée à la montée en débit, sur une parcelle appartenant au domaine public de la commune et cadastrée section AB n° 81. L'ensemble porte sur une surface de 4m².

Cette convention vise notamment, et de manière non exhaustive, l'implantation d'artères de télécommunications et leurs dispositifs annexes, dont une armoire technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour l'installation d'une armoire technique destinée à la montée en débit, sur la parcelle cadastrée section AB n° 81, au profit de la Communauté de Communes Moine et Sèvre, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

POINTS DIVERS

1 – Comptes rendus divers

Monsieur le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal des différentes réunions passées et points d'actualité de la vie communale et intercommunale. Il est notamment question de l'avancée du travail dans le cadre de la commune nouvelle et du PLUi.

2 – Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision DEC.2015-004

Le marché de travaux de finition de voirie de la 2ème tranche du lotissement communal du Bordage a été confié à la Sté Eurovia Atlantique, de Cholet (49300), pour un montant de 46 462,00 € HT, soit 55 754,40 € TTC (marché de base sans les travaux d'espaces verts).

Décision DEC.2015-005

Refus de préemption d'une parcelle située 1 rue du Paradis, d'une surface de 74 m².

3 – Demandeurs d'emploi en mai 2015

Au 15 mai 2015, **53 demandeurs d'emploi**, soit 25 hommes et 28 femmes, 42 indemnisables et 11 non-indemnisables.

4 – Dates des prochaines réunions

Réunion de :	Date	Horaire	Lieu	Observations
Municipalité	Mercredi 24 juin 2015	14h00	Mairie	
Conseil Municipal	Mardi 2 juillet 2015	20h00	Mairie	
Conseil Municipal des Enfants	Vendredi 5 juin 2015	18h30	Mairie	
Commission voirie	Samedi 6 juin 2015	10h30	Mairie	Visite du lotissement du Bordage
Commission communication	Mardi 9 juin 2015	19h00	Mairie	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché à La Renaudière, le 10 juin 2015

Le Maire,
Didier HUCHON